

## AG du CADE : 30 janvier 2020 . Rapport moral de l'année 2019.

L'année 2019 a encore été bien remplie. Des succès juridiques sont venus souligner la sympathie suscitée par nos actions contre les décharges sauvages. Et même s'il est des secteurs où nous tâtonnons encore, d'une manière générale nous continuons de nous enraciner et nous recevons en échange une reconnaissance que nos adversaires sont bien obligés de considérer. Et dans les secteurs qui nous ancrent dans la société, il est un élément également réconfortant, c'est celui de voir nombre d'entre nous trouver naturellement leur place dans les divers combats.

### **1) Rassembler davantage :**

Nous sommes arrivés à 60 associations fédérées au CADE et nous avons un nombre d'adhérents individuels en légère hausse encore par rapport à l'an dernier (+ 7%). Par contre nous n'avons pas été trop actifs dans la relance aux adhésions individuelles. Nous pourrions y consacrer un peu plus de temps cette année (on avait déjà dit cela l'an dernier).

Pour rassembler nous pouvons rappeler la méthode mise en place au fil du temps:

- a) Un diagnostic précis et un projet bien étudié.
- b) Une information et une restitution complète et régulière auprès des populations débouchant sur une mobilisation large.
- c) Une incitation à s'organiser (hors du CADE ou dans le CADE, cela n'a pas d'importance, ce qui est important c'est l'organisation vers une plus ample autonomie. Le CADE n'a pas vocation à "chapeauter", il répond aux demandes et fournit le meilleur de lui-même).
- d) Une aide financière quand on le peut.
- e) Une implication large des élus, des services de l'Etat, des appellations d'origine contrôlées etc... chaque fois que c'est possible. (ce n'est pas toujours possible mais plus la lutte a une dimension conséquente, plus cela est nécessaire et nous y sommes parvenus plusieurs fois, impliquant par exemple des élus que par ailleurs nous affrontions devant des tribunaux sur d'autres affaires)
- f) Une fenêtre médiatique bien utilisée amplifiant notre notoriété.

**Il n'est pas inutile de revenir sur le premier point "*un diagnostic précis et un projet bien étudié*". Cette année la notoriété du CADE grandissante, la saisie de notre collectif par de plus larges pans de la population nous ont conduit à faire des faux pas que le président assume. En cette année préélectorale, nous avons été littéralement assaillis de demandes de soutiens, sur les PLU notamment. Nous avons fini par ne plus répondre à ces sollicitations car nous étions submergés et notre connaissance des situations locales limitée, nous avons senti le danger de prendre des décisions hâtives. Quelques autres décisions ont été prises sans *un diagnostic précis et un projet bien étudié*.**

Alors disons le tout net: Le CADE n'a pas un point de vue sur tout et il n'est pas infaillible. Il faut bien s'imprégner de cela, d'une part parce que cela nous incitera à la modestie et d'autre part nous poussera à être plus exigeants envers nous même.

De même sur certains secteurs d'intervention, d'autres associations sont bien plus pertinentes que nous, le reconnaître n'est pas une honte. Sur le climat, ou le plan vélo par exemple d'autres sont plus pointus que nous. Eh bien apprenons à leur contact et en **participant davantage** aux différentes initiatives.

Enfin, nous sommes encore un peu timorés pour organiser des conférences publiques sur des thèmes bien choisis. Certaines commissions s'y sont frottées avec bonheur. **Des conférences organisées par le CADE en invitant des intervenants compétents peuvent être impulsées.**

### **2) Des commissions actives, un site bien visité :**

Vous trouverez en annexes les bilans de certaines commissions.

Notre **site internet** <http://www.cade-environnement.org> est bien visité, avec une moyenne de 1317 visites par jour. Les prises de contact avec le CADE ont augmenté très sensiblement. Il est consulté également par des associations éloignées et il est un bon reflet d'une activité intense de notre collectif. Nous encourageons encore les associations du CADE et ses adhérents à mieux utiliser **les photographies et les vidéos**.

### **Quelques chiffres de consultation du site :**

Janvier : 47802 (2018: 31905)  
Février : 36680 (2018: 31618)  
Mars : 38812 (2018: 36829)  
Avril : 43440 (2018: 35292)  
Mai : 46252 (2018: 33452)  
Juin : 42870 (2018: 32684)  
Juillet : 34193 (2018: 31310)  
Août : 33201 (2018: 29076) (Août 2017: 31000 visites)  
Septembre: 35010 (2018: 27566) (Septembre 2017:31930 visites)  
Octobre: 39959 (2018: 31952) (Octobre 2017: 30660 visites)  
Novembre: 41760 (2018: 35330) (Novembre 2017: 28340 visites)  
Décembre: 43152

Il ya deux ans, nous avons jugé qu'il était peut être temps de s'essayer de réaliser une brochure annuelle papier dans laquelle on aurait pu retrouver des articles sur les points chauds de l'année. **Encore une fois**, nous n'avons pas su dégager quelqu'un pour rassembler ce travail. Nous pouvons en reparler cette année.

### **3) Amélioration de notre fonctionnement.**

Nous avons avancé ces points :

- Que chaque commission élise un(e) responsable en son sein, membre d'office du Comité de Liaison bien sur mais aussi rédacteur de comptes rendus réguliers.
- Que le bureau soit élargi et la présence aux Comités de Liaison plus assidue.
- Que soit constituée une commission consultative où les membres seraient destinataires des comptes rendus, dossiers et sollicitations sans que tous ses membres soient nécessairement au bureau s'ils ne le souhaitent pas. Qu'elle soit consultée par internet au moins, lorsque nécessaire.

Nous avons fait quelques progrès, surtout dans l'utilisation de la liste "consultative", Mais ce n'est pas terrible sur les autres points.

L'an dernier, nous disions aussi: "Il est aussi nécessaire de comprendre que le CADE n'est pas une organisation rigide. Sur certains sujets, les points de vue différents peuvent et doivent s'exprimer. Cela nous oblige à être exigeants envers nous-mêmes, à affiner nos propositions, à être bienveillants, gage d'une confiance féconde entre nous." Ce principe doit perdurer car il est aussi l'un des marqueurs du CADE.

**Faciliter les entrées au CADE: Nous sommes parfois perçus comme des "spécialistes", des bosseurs de dossiers. Cela décourage certain(e)s de s'engager avec nous.**

**Il serait souhaitable que les commissions se penchent sur des activités accessibles à tous constituant une porte d'entrée au CADE. Les visites des décharges sauvages, quelles photos prendre, quels éléments manquants nécessaires, peuvent constituer cette étape pour la commission déchet, Cela peut s'envisager pour d'autres commissions et entraîner des investissements pour le CADE, un kit d'analyse de l'eau pour la commission eau peut permettre d'associer à ces prélèvements ceux qui nous interpellent, idem pour Linky lors des relevés de mesures. Réfléchir à des activités accessibles constituant les premiers pas au CADE, voilà en ce début d'année un point à mettre à l'ordre du jour des commissions.**

**4) Nos participations aux organismes institutionnels :**

Vous trouverez en annexe également la liste de nos participations.

Il est peut être aussi nécessaire de revoir nos représentations pour les actualiser.

Le rapport moral ci-dessus est adopté à l'unanimité ainsi que le rapport financier présenté ci-dessous.

**5) Elections :**

Sont élu(e)s ou réélu(e)s à l'unanimité :

Secrétaire : Pierre Recarte

Trésorier : Guy de Barbeyrac

Président : Victor Pachon

Vices président(e)s : Pierre Recarte

Membre du bureau : José Lavictoire, Pantxo Tellier, Jacques Ferran, Patricia Luenberger, Eliane Pibouleau Blain, Miren Amestoy.





Adresse du CADE : chemin de Galharet 64990 Mouguerre Tél : 05.59.31.85.82

## **ASSEMBLEE GENERALE du CADE - 30 janvier 2020** **Rapport financier 2019**

Lors de la présentation des comptes 2018 (AG du 31 janvier 2019), le solde des comptes du CADE s'élevait à + 30 096,17 euros .

Il y a eu au titre de l'exercice 2019 (solde arrêté au 01/01/2020) :

**2 096,47 €** de dépenses constatées,

et **12 785,16 €** de recettes enregistrées.

### **Explications sur les principales opérations :**

#### **Recettes :**

- Le montant des adhésions individuelles encaissées en 2019 s'élève à **1 552 €** en 2019, contre 1 380 € perçus en 2018 , et 1 568 € en 2017.
- Le maintien d'un bon niveau de cotisation de la part des associations , malgré les difficultés que connaissent certaines d'entre elles . Soit **885 euros** encaissés en 2019 au titre de leur adhésion au CADE. Le montant de la cotisation annuelle étant restée inchangé (25 €).
- Les intérêts perçus sur un compte sur livret (**214,57 €**).
- 10 128,95 € de dommages & intérêts alloués suite à jugements rendus.

CADE c/ ARBICHA : Dommages & Intérêts = 1 000 € ;

CADE c/ JM SALLABERRY : Dommages & Intérêts = 9 128,95 € .

## Annexes:

### Commission LGV

L'année écoulée a été surtout marquée par des écrits et deux rencontres importantes.

- Le 17 février nous adressions une lettre à Alain Rousset, président de la Région Nouvelle Aquitaine, pour lui demander la communication de l'étude d'ingénierie financière et juridique du GPSO. En effet, les élus EELV, qui sont dans sa majorité, nous apprenaient que cette étude avait fait l'objet d'une délibération de la commission permanente le 21 novembre 2016. Il avait été décidé d'affecter 80 000€ pour cette étude dont le coût est estimé à 125 000€, le reste étant financé par la région Occitanie.

L'objectif de cette étude est double :

- « - rechercher les modes de financement les plus adaptés, proposer et expertiser des dispositifs de financements innovants, faisant appel à des sources nouvelles et extrarégionales (grand emprunt, fiscalité écologique, recettes extra-ferroviaires, valorisation de la rente foncière autour des gares, fonds européens, BEI, fonds d'investissement, fonds souverains etc.);
- de les assister dans les échanges avec la mission de financement désignée par l'Etat, afin de défendre au mieux leurs intérêts financiers. »

En l'absence réponse de la Région, nous avons saisi la CADA, deux mois plus tard, fin avril 2019. Celle-ci est en retard dans ses réponses. Nous nous apprêtions donc à saisir la justice lorsque nous apprenons des mêmes élus EELV que la durée prévisionnelle de l'étude était de 36 mois, à compter de l'ordre de lancement de celle-ci, ce qui nous conduit à fin novembre 2019. Il nous a donc fallu surseoir à toute action en justice contre la CADA et nous avons réédité la procédure en adressant une nouvelle demande à la Région le 22 novembre.

- Le 26 mars, nous avons été auditionnés par deux conseillers de la Cour européenne des comptes à Bordeaux. Quelques jours auparavant nous avons reçu un mail de l'un des conseillers nous exprimant son désir de nous rencontrer pour nous auditionner sur la liaison transfrontalière à grande vitesse Dax-Vitoria. Après avoir cru à un canular nous avons dû nous rendre à l'évidence c'était sérieux. L'audition devait se tenir à Bayonne mais quatre jours avant ils nous informent que leur direction leur interdisait de descendre au-delà de Bordeaux. Nous avons alors proposé de les rencontrer à Bordeaux après qu'ils aient auditionné le conseil régional. De longue date nous avons constitué un dossier solide répondant au plus près à leurs attentes : une analyse critique du GPSO et surtout de la liaison transfrontalière en insistant sur le bilan socio-économique « biaisé non sincère et fragile », un historique précis du processus décisionnel indiquant qu'à chacune des étapes : débat public, la concertation post débat public, l'Europe était totalement absente. Nous avons rappelé les conclusions du rapport Davignon, la contestation populaire à travers les manifestations, pétition, référendums, notre intervention au parlement européen en mai 2010, l'interpellation de Mr Kallas, commissaire européen aux transports et sa réponse totalement inappropriée. Nous avons également rappelé les propos contradictoires de Carlo Secchi, coordinateur européen du PP n°3, tenus aux élus de la côte basque à Bruxelles et ses prises de position à Bayonne lors de la huitième édition du « Atlantic logistic forum. Enfin nous leur avons communiqué les trafics relevés par l'Observatoire des trafics. Toute notre argumentation était étayée sur une série de documents officiels que nous leur avons remis. Ces conseillers désiraient nous entendre pour connaître les raisons de notre opposition au projet et surtout parce que notre vision et nos propos étaient bien différents des propos officiels. Nous avons l'impression d'avoir été convainçants et que bon nombre de nos arguments ont recueilli leur assentiment. Nous avons convenu de rester discrets jusqu'à la publication de leur rapport début 2020 ; Echanges de bon procédés ils nous ont remis un rapport assez critique réalisé en 2018 par la Cour européenne des comptes sur la grande vitesse ferroviaire en Europe. Une entrevue qui nous a valu un grand effort rédactionnel mais qui nous a permis de développer l'intégralité de notre argumentation.

- Le 3 mai, nous interpellions les députés pour supprimer l'amendement du sénat autorisant la constitution de sociétés de projet pour financer des infrastructures comme la LGV. Cet amendement avait été introduit par les sénateurs à la suite d'un intense lobbying de la part des régions Aquitaine et Occitanie. Notre intervention a été vaine puisque les députés à une très large majorité ont maintenu cet amendement.

Voici ce que dit cet amendement : « *Sur le modèle de la Société du Grand Paris, l'État accompagne la mise en œuvre de sociétés de financements permettant l'identification de ressources territoriales nouvelles et de financements innovants, afin d'accélérer le portage et la réalisation de grandes infrastructures.* »

Dans son objet, le Sénat précise et nous sommes directement visés : « *A ce titre, au regard de l'intérêt structurant du Grand Projet du Sud-Ouest pour accompagner le développement démographique et économique du Sud-Ouest de la France, cet amendement suggère donc à l'Etat de prioriser la création d'un établissement public dénommé « Société du Grand Projet du Sud-Ouest ». Cet outil permet en effet d'anticiper le portage financier futur de telles infrastructures.* »

- Enfin le 27 novembre nous assistions à la coordination régionale contre la LGV à Bordeaux. Nos amis lot et garonnais sont un peu désemparés devant l'avancée de la réalisation du projet de LGV Bordeaux-Toulouse. Ils sont à la recherche d'une action d'éclat. Devant la difficulté actuelle de mobiliser les populations, nous avons proposé une série de conférences de presse concomitantes aux alentours du 22 janvier à Toulouse, Bordeaux, Agen, Bayonne et dans les Landes. 2020 est la date retenue par RFF lors du débat public pour donner ses prévisions de trafic. La comparaison avec le trafic actuel montre une énorme discordance. Nous l'avons montré à travers un long diaporama qui démontre qu'aucun argument de saturation de la ligne ne justifie la construction d'une LGV. Deuxième axe : dénoncer la création de sociétés de projet pour financer la LGV. Celles-ci conduisent à une augmentation de la fiscalité et de la dette publique, car elles sont créées sur la base d'une rentabilité financière négative. José Lavictoire qui a présenté ce sujet en analysant les énormes difficultés que rencontre le financement de la Société du Grand Paris et en démontrant que les modèles de LGV sont contraires au modèle du métro et du GPE car une LGV n'est pas un omnibus. Une action de sensibilisation des élus sur ce sujet a été décidée.

- Le 22 janvier dernier nous avons tenu une conférence de presse sur les thèmes suivants : Nous sommes en 2020, où sont la saturation de la ligne et les 152 trains de fret dans la traversée du Pays basque ?, Quand connaissons-nous la vraie fréquentation de la LGV Bordeaux-Paris ?, Restons prudents avec les statistiques officielles, Parlons du financement de la LGV et enfin les sociétés de projet telle que celle du Grand Paris sont-elles transposables pour financer la construction d'une LGV ? »

En somme une année studieuse où nous avons mis à profit le calme apparent pour produire de nombreux documents qui nous serviront pour les luttes futures. Cette année nous ferons porter nos efforts sur la mobilité locale et le plan vélo en analysant la pertinence des décisions prises et en agissant comme une force de propositions.

- 27 novembre : Coordination interrégionale LGV à Bordeaux
- Orientation de nos actions vers la mobilité locale et le plan vélo

## Commission MONTAGNE.

Parmi diverses rencontres et réunions, concernant la montagne, en inter-associatif ou auprès des administrations et élus, les réunions pour la défense du Massif de LARRUN ont été les plus nombreuses.

**Et 2019, restera l'année du changement, l'année où le projet initial du CD 64 a été ajourné, retiré!...**

**BRAVO, oui vraiment BRAVO** à tous ceux mobilisés, engagés dans une lutte difficile, menée sans relâche depuis juin 2017, (voir rapport détaillée en AG - Cade 2018).

Cette belle détermination a permis le retrait quasi total de projets insensés, qui transformant notamment le sommet, n'auraient fait qu'accentuer la surfréquentation du massif, sa transformation en un "site d'attractions inutiles".

La montagne de Larrun, peut désormais retrouver bien de ses équilibres environnementaux !

LARRUN vous remercie, Milesker Deneri !

Dans un récent Communiqué de Larrun ez Hunki (ne touchez pas à la Rhune!) collectif citoyen basé à Sare, on peut relever :

... un point fondamental semble acté: les études actuellement engagées par un COPIL ou Comité de Pilotage coordonné par la CAPB et le CD64 ne portent plus uniquement sur « le site touristique rénové et repensé » mais sur le massif de Larrun dans son ensemble avec toutes les composantes : environnementales, économique sociales, patrimoniales et culturelles.

Ce point figure d'ailleurs dans les textes et obligations d'aménagement du secteur protégé, et situé en Natura 2000. Ainsi, à ce jour, cette idée semble partagée par les acteurs institutionnels du projet : Etat français, Région Nouvelle Aquitaine, Gouvernement de Navarre, Communauté d'agglomération Pays Basque, Conseil départemental 64, Communes d'Ascain, Bera, Urrugne et Sare...

Concernant le projet initial « La Rhune 2020 - le site touristique rénové et repensé du CD64 », à ce jour :

1. Ont été abandonnés :

→ Au col: La création de nouveaux parkings, La déviation de la route de la plâtrière vers la RD n° 4,

→ Concernant la voie: l'acquisition et mise en service de deux trains supplémentaires,

→ Au sommet: La passerelle en surplomb

Les Wagons couchettes

Les gradins et divers équipements (yourtes-expos, mobiliers d'escalades...)

2. Semble écartée : toute idée d'augmentation de la fréquentation sur le site touristique. Monsieur le Président du CD 64, entre autres élus, a affirmé et réaffirmé cet engagement lors de réunions et dans la presse.

3. Restent de nombreux points à étudier et élucider : les points techniques qui seront traités au cours des commissions de travail (voir plus loin), mais surtout la question de la gouvernance et du financement du site une fois aménagé. Ce site Natura 2000, nécessite un budget. Un possible financement par la règle pollueur (petit train et EPSA) / payeur, évoqué lors du dernier COPIL n'a pas soulevé l'enthousiasme du Président du CD64...

Nous pouvons être satisfaits d'avoir imposé aux institutions l'ouverture d'une concertation qui a abouti à l'abandon du projet initial. Mais ce n'est qu'une étape, aujourd'hui un nouveau projet est en cours.

D'une part, le Comité de pilotage propose aux associations de participer à des commissions de travail (consultatives!) sur les sujets suivants:

1. Accès au col,

2. Aménagement du col,

3. Sujets relatifs au massif (mais sans la voie),

4. Aménagement du sommet.

D'autre part, le Conseil Départemental 64 a choisi une équipe de Maitrise d'œuvre (TIM/LEYFA) depuis le mois d'octobre 2019 avec comme programme « Remise à neuf de la voie et mise en œuvre d'une solution de secours adaptée au matériel roulant existant. »

Larrun Ez hunki, et diverses associations dont le CADE Montagne, Larrun Patrimoine Commun, ont pris la décision de participer aux commissions de travail, (1 représentant par commission) .

Cette participation ne doit en rien faire relâcher notre vigilance. Avec les associations et les citoyens, une étape importante a été franchie, mais la mobilisation doit être présente afin de maintenir une pression constructive sur les instances.

**A noter dans l'actualité** : la reprise en ce début janvier 2020 des Réunions du Comité de Pilotage NATURA 2000 du site LARRUN - XOLDOKOGAINA, (à laquelle est rajoutée le Col et site de LIZARRIETA où sont prévus des aménagements...)

Nous nous réjouissons de cette nouvelle, surtout qu'à notre grand regret, cette Commission à laquelle nous participons depuis des années ne s'est pas réunie depuis le mois de juillet 2016, soit depuis 3 ans et demi !!! alors que le Projet d'aménagement du CD 64 était lancé, puis "battait son plein" sans l'avis et débat de cette instance !!!

La conduite de ce Comité de Pilotage et le suivi des DOCOBS ont été attribués pour une année à la CAPB ou Communauté d'Agglo Pays-Basque et le Maire de SARE..

Pour la Commission Montagne

Rafa valdivielso

PS: info et invitation :une Réunion publique est organisée par le Collectif LARRUN ez HUNKI le Vendredi 7 février 2020 à 19h salle Lur-Berri de SARE.

### Commission Linky

Comme en 2018, cette année a été consacrée tout d'abord à diffuser la réelle information sur le système Linky - plus de 25 réunions d'information publiques cette année - au fur et à mesure qu'Enedis essayait de poursuivre l'installation de son système à coups de boutoir perpétrés par ses sous-traitants et à grand renfort de campagnes publicitaires.

Mais en ayant ignoré l'avis révisé de juin 2017 tout comme l'avis sur l'hypersensibilité électromagnétique de mars 2018 de l'Agence nationale de Sécurité Sanitaire, Alimentation, Environnement, Travail (ANSES), Enedis doit maintenant faire face aux décisions des Tribunaux de Grande Instance de Toulouse en mars 2019, de Foix en juin 2019 et à celui de Tours en juillet 2019, qui toutes imposent « à Enedis de distribuer à destination du point de livraison une électricité exempte de tout courant porteur de ligne de type Linky notamment les fréquences comprises entre 35 Hz et 95 KHz, y compris en provenance du voisinage immédiat du point de livraison objet du différent ».

Toutes ces décisions contraignent Enedis à rétablir un courant électrique normal, ce qui l'oblige à cesser d'utiliser son CPL sur tous les compteurs Linky avoisinants du fait de la découverte du CSTB qui constate : « Dans un logement situé à proximité de logements équipés de compteurs communicants Linky,

*l'exposition aux signaux CPL existera, qu'il y ait ou non un compteur communicant dans ce logement. Les niveaux d'exposition seront néanmoins plus faibles en l'absence de compteur communicant. »<sup>1</sup>.*

En ayant pratiqué plusieurs campagnes de mesures de champs électromagnétique chez des personnes devant supporter l'installation obligée de systèmes Linky et ayant pu enregistrer des champs électriques « hors normes »<sup>i</sup> la Commission Linky s'est rendue compte que certaines installations de Linky ne respectaient pas les normes NF C 14- 100 et NF C 15-100, en particulier quand il s'agissait d'installations anciennes.

En février 2019 nous avons sollicité une réunion du Préfet pour l'avertir des risques encourus par le non-respect de ces normes qui, de plus, sont spécifiées au titre de l'article 51 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Après avoir insisté auprès de la Préfecture nous avons, en juin 2019, obtenu une réunion avec la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé qui a convenu, sur la base de photos que nous avons produites qu'effectivement certaines installations ne respectaient pas ce RSD, mais qu'elle ne pouvait intervenir le RSD étant de la responsabilité des Mairies, administrations territoriales n'étant pas sous sa responsabilité.

Depuis juillet 2019, par trois lettres dont deux recommandées, nous avons demandé à la Préfecture de bien vouloir avertir les Collectivités territoriales de leur responsabilité dans le non-respect de ce RSD.

Aucune réponse ne nous est parvenue et les sollicitations par mail consistent à nous renvoyer vers l'Agence Régionale de Santé, prouvant ainsi son désintérêt des risques encourus par les abonnés du service public de l'électricité.

Nous sommes devant des normes régies par le décret précédemment rappelé, et transposées des recommandations de l'ICNIRP (Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants), qui ne sont édictées qu'en fonction des impacts thermiques des champs électromagnétiques. Les effets biologiques et chimiques sont ignorés et c'est la raison pour laquelle une communauté scientifique a demandé en 2018 une révision totale de ces normes comme étant non scientifiques, obsolètes et ne représentant pas une évaluation objective des connaissances scientifiques disponibles sur les effets de cette forme de rayonnement<sup>ii</sup>.

Dans le cas du CPL Linky ces normes restreignent les mesures à un laps de temps de 6 minutes, ce qui est totalement inadapté pour un endroit de vie dans lequel le réseau électrique émet d'une manière continue son CPL (que dire d'une chambre à coucher d'un enfant endormi pendant plusieurs heures à proximité d'un veilleuse même éteinte).

Ces mêmes normes sont applicables aujourd'hui pour les bandes de fréquences de la 5G contre le déploiement duquel toute une communauté internationale s'érige depuis 2017<sup>2</sup>.

Une conférence débat a été organisée le 28 novembre dernier à Anglet par CALA

Le déploiement de la 5G est planifié à partir de 2020 et nous attendons la réponse de la Communauté d'Agglomération Pays basque auprès de qui nous avons sollicité une information quant au déploiement de la 5G dans la région.

---

<sup>1</sup> <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2015SA0210Ra-Anx1.pdf> page 45

## Commission déchets

Les activités ont encore été nombreuses en 2019 sur le front des **décharges sauvages**. Nous pouvons noter de plus en plus de succès juridiques (*les contrevenants sont d'ores et déjà devenus nos plus "généreux donateurs"*) et un début de modification de la situation existante jusqu'alors.

Nos adversaires s'adaptent et ont entrepris de régulariser des situations illégales en créant des ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes) ou Installations classées pour broyer et parfois "recycler" des matériaux. Connaissant les personnages, ces installations privées, désormais légales serviront sans doute à masquer les agissements. Il nous faudra donc nous adapter.

Parallèlement, dans notre désir d'agir en amont, nous avons commencé un travail d'interpellation des maîtres d'ouvrages dès qu'un projet est annoncé pour obtenir communication des filières de déconstructions. Cette pression pour l'instant a donné quelques résultats, Alday sur le chantier Connexion, Eiffage sur le chantier trambus, le COL après une entrevue, Vinci peut être sur le futur chantier Lafourcade "après consultation de leur avocat", semblent être efficace sans que nous en soyons encore à en tirer un bilan. *Par ailleurs on notera aussi de la part de certains maîtres d'ouvrage, une contestation de nos dossiers quand nous ne sommes pas en mesure de prouver le déversement des dépôts. Comme désormais ils recouvrent de terre leurs apports dans la journée, seules des fouilles à la pelle pourraient attester nos accusations.*

Notre campagne sur ces décharges sauvages atteint aussi une autre cible: Elle est extrêmement bien perçue par la population et nous pouvons le mesurer par les signalements bien construits (cartes, photos...) envoyés par des personnes inconnues, qui ne sont pas dans nos réseaux habituels mais qui, d'évidence, ont consulté notre site et nos dossiers. Ce travail qui parfois se substitue aux services de l'Etat, nous apporte reconnaissance, notoriété, sympathie dans les médias et la population. C'est un excellent socle pour peser dans les instances *et accentuer notre rapport de force. Cette façon de faire doit permettre d'intégrer d'autres personnes (les visites des décharges sauvages sont pédagogiques et à la portée de tous(tes) et il faudra y penser systématiquement. Par contre il nous est apparu clairement aussi que certains transporteurs dénoncent des décharges au CADE. Cela n'est pas sans nous poser problème. Si ce sont rarement des "tuyaux percés", ces signalements sont parfois incomplets et les accusations formulées sans pièces ou photos pour l'attester. Il nous faut donc veiller à ne pas se faire instrumentaliser ou entraînés dans des dossiers sans éléments tangibles.*

**Les instances justement**, nous écrivions lors de notre dernière AG: *La lueur d'espoir d'un changement d'une situation enlisée peut venir de la nouvelle gouvernance du territoire par la recherche, autrement, d'une pratique par la proximité et la coresponsabilité. C'est une voie que, comme d'autres, nous explorerons.*

Les résultats ne sont pas encore à la hauteur de nos espoirs mais il est trop tôt pour en tirer des leçons. Nous allons persévérer dans ce domaine *d'autant plus qu'il va nous falloir étudier attentivement les lois nouvelles sur les déchets du BTP et la réapparition de la notion de consigne.*

Evidemment les deux axes de travail (*sur le terrain et dans les instances*) ne sont pas antagoniques, ils sont complémentaires et permettent à la commission "déchets" d'avancer sur les deux jambes. Il nous faudra anticiper sur un défaut qui pourrait voir le jour si nos deux "jambes" n'allaient pas dans le même sens, le cassage de gueule serait alors possible. Il est donc souhaitable que ceux qui siègent dans les instances participent également au suivi "décharges sauvages" et que les équipes aguerries sur le terrain de ces décharges participent activement dans la commission à l'élaboration des orientations défendues dans les instances. C'est en règle générale ainsi que fonctionne la commission mais le rappeler préventivement n'est jamais inutile.

## Participation du CADE aux réunions institutionnelles en 2019

Date associée	Evènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
4-Jan-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P Luenberger, P. Durruty
9-Jan-19	Réunion		ASCAIN	Réunion inter associatif La RHUNE/LARRUN	R. Valdivielso
11-Jan-19	Réunion		St Jean Pied de Port	Collectif d'associations SUASKI	R. Valdivielso
19-Jan-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Générale	P Luenberger, P. Durruty
19-Jan-19	AG		Ainhize Monjelose	EHLG	R. Valdivielso
25-Jan-19	Réunion	17h	Conseil de Développement Pays basque (CDPB)	Conseil de direction	M. Bouchet
25-Jan-19	Réunion		Ustaritz	Réunion publique et infos LGV	R. Valdivielso
28-Jan-19	Rendez vous		Biarritz	Député Mr BRU, dossier La RHUNE	R. Valdivielso
29-Jan-19	Réunion	17h	Conseil de Développement Pays basque	COPAR Plan Climat avec les élus de l'agglomération	M. Bouchet
1-Feb-19	Réunion	17h	CDPB	Conseil de direction	M. Bouchet
5-Feb-19	Séminaire	9h-17h	Bil ta Garbi	Cde publique & du BTP durable	P. Tellier
7-Feb-19	Réunion	17h	CDPB	Commission TEE	M. Bouchet

Date associée	Evènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
8-Feb-19	Réunion	17h30	P.T Pays de Bidache	CDPB /TEE	P. Tellier
21-Feb-19	intervention	17h30	Communauté d'Agglomération Pays Basque	Commission Transition écologique et énergétique / Agglomération citoyenne	P. Pierart, P. Burgues, B. Gruet, M. Lavictoire
23-Feb-19	Réunion	17h	CDPB	Commission TEE	M. Bouchet
25-Feb-19	Réunion	10h30	CAPB	Commission Consultative des services publics locaux	M. Gervaise
27-Feb-19	Réunion		Bayonne	inter-associatif LARRUN PATRIMOINE COMMUN	R. Valdivielso
5-Mar-19	Réunion		Urrugne	COFIL Larrun CD64 Concertation et nouvelles orientations	R. Valdivielso
9-Mar-19	Forum		Anglet	FORUM associations	R. Valdivielso
13-Mar-19	Réunion		Sare	COLLECTIF Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
16-Mar-19	Marche		Biarritz	Marche pour le Climat	R. Valdivielso
20-Mar-19	Conférence		Sare	Conférence de PRESSE LARRUN	R. Valdivielso
21-Mar-19	Réunion	17h	CDPB	Commission TEE	M. Bouchet
22-Mar-19	Réunion	15h30	CAPB	Réunion plénière du SPPI	P. Luenberger, P. Durruty
26-Mar-19	Réunion	17h	CDPB	Conseil de direction	M. Bouchet
29-Mar-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P. Luenberger, P. Durruty
1-Apr-19	Réunion		ST Jean le Vieux	Réunion Parc Naturel Montagne basque	R. Valdivielso
6-Apr-19	Forum	8h	CAPB	Plan Climat P.B	P. Tellier

Date associée	Evènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
6-Apr-19	Forum	9h	CDPB	Forum Plan climat organisé par les élus de l'agglomération	M. Bouchet
6-Apr-19	Ateliers		Sare	Massif Larrun avec Cabinet Etudes environnementales Andueza/Agor	R. Valdivielso
10-Apr-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
13-Apr-19	Ateliers		Sare	Massif Larrun avec Cabinet Etudes environnementales Andueza/Agor	R. Valdivielso
24-Apr-19	Réunion		Itxasu	Réunion Comité LEADER	R. Valdivielso
26-Apr-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P Luenberger, P. Durruty
30-Apr-19	Réunion		Sare St Ignace	Réunion sur site Larrun avec Cabinet Andueza/Agor	R. Valdivielso
2-May-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
14-May-19	Conseil de direction	17h30	Hasparren	Conseil de direction	P. Tellier
15-May-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
17-May-19	Réunion		Bayonne	FACULTE, réunion TRANS ECO	R. Valdivielso
21-May-19	Réunion	15h	Hasparren	PCAET /CDPB	P. Tellier
21-May-19	Réunion	17h	CDPB	Commission TEE	M. Bouchet
29-May-19	A.G	17h	Mendionde	Assemblée Générale	P. Tellier
29-May-19	Réunion	17h	CDPB	Assemblée générale	M. Bouchet
6-Jun-19	Atelier	15h30	CAPB/ PT sud PB	Atelier climat action	P. Tellier
6-Jun-19	Réunion	17h	CDPB	Conseil de direction	M. Bouchet
7-Jun-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P Luenberger, P. Durruty

Date associée	Evènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
7-Jun-19	COFIL	9h30	Bil ta Garbi	Phase 3 recherche et visites sites	P. Tellier, E. Diratchette
11-Jun-19	Réunion	14h	Préfecture Pau	Direction départementale Agence Régionale de Santé	F. Botella, B. Gruet, G. Larrigade, M. Lavictoire
12-Jun-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
13-Jun-19	Réunion	17h	CDPB	COPAR Plan Climat avec les élus de l'agglomération	M. Bouchet
22-Jun-19	Réunion	9h	CDPB	Forum Plan climat organisé par les élus de l'agglomération	M. Bouchet
25-Jun-19	COFIL	9h	CAPB/ PT sud PB	Projet Larrun	P. Tellier
25-Jun-19	Réunion		Urrugne	COFIL LARRUN CD64, Conseil Départemental/CAPB	R. Valdivielso
27-Jun-19	Réunion	17h	CDPB	Conseil de direction	M. Bouchet
2-Jul-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
4-Jul-19	Réunion	10h30	CAPB	Réunion plénière du SPPI	P Luenberger
10-Jul-19	Réunion		Ainhize Monjelose	SUASKI- Ecobuages	R. Valdivielso
18-Jul-19	Conférence		Larrun	Conférence de PRESSE LARRUN	R. Valdivielso
31-Jul-19	Rencontre		Biarritz Mairie	Rencontre Commissaire enquêteur Projet OCEAN START	R. Valdivielso
30-Aug-19	Soirée		Biarritz	Ciné ROYAL soirée débat	R. Valdivielso
6-Sep-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P Luenberger, P. Durruty

Date associée	Evènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
10-Sep-19	Réunion	17h30	Conseil de Développement Pays basque (CDPB)	TEE	P. Tellier
10-Sep-19	Réunion	17h	CDPB	Commission TEE	M. Bouchet
15-Sep-19	Marche		Bayonne	Marche pour le Climat	R. Valdivielso
18-Sep-19	Séminaire	9h30	CAPB/ Mendionde	PLH	P. Tellier
25-Sep-19	Réunion	17h	CDPB	Conseil de direction	M. Bouchet
8-Oct-19	Réunion	8h30	CAPB	Révision du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)	B. Marti
10-Oct-19	Réunion	17h	CDPB	Conseil de direction	M. Bouchet
14-Oct-19	Réunion	17h	CDPB	COPAR Plan Climat avec les élus de l'agglomération	M. Bouchet
16-Oct-19	Réunion	17h	CDPB	Assemblée générale	M. Bouchet
17-Oct-19	Réunion		Biarritz	CAPB -Casino projet OCEAN START	R. Valdivielso
23-Oct-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
31-Oct-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P Luenberger, P. Durruty
20-Nov-19	Réunion	10h30	CAPB	Réunion plénière du SPPI	P Luenberger, P. Durruty
5-Dec-19	Réunion	8h30	CAPB	Révision du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)	B. Marti
6-Dec-19	Séminaire	9h	SCOT	Séminaire sur les mobilités et les territoires avec ateliers	JP. Bollet
6-Dec-19	AG		Biarritz	Comité de Défense Ilbarritz/Mouriscot	R. Valdivielso

Date associée	Evènement	Heure	Lieu	Sujet	Représentants CADE
8-Dec-19	Réunion		Bayonne	Journée Mondiale pour le Climat	R. Valdivielso
10-Dec-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Réunion de travail	P Luenberger, P. Durruty
12-Dec-19	Réunion	10h	CAPB	COFIL Larrun	P. Tellier
12-Dec-19	Réunion		Bayonne	COFIL Larrun 64 (CAPB /Conseil départemental)	R. Valdivielso
16-Dec-19	Réunion	17h	CDPB	COPAR Plan Climat avec les élus de l'agglomération	M. Bouchet
18-Dec-19	Réunion		Sare	Réunion Associative Larrun ez Hunki	R. Valdivielso
20-Dec-19	Réunion	14h	Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Assemblée Plénière	P Luenberger, P. Durruty

---